

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 20/09/2022
Et publication par internet sur le site de la commune le 20/09/2022

L'an 2022, le 12 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2022.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Elisabeth, MM : CROMARIAS David, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel

Absents excusés: JOURDE Stéphane ayant donné procuration à M DE SOUSA MACHADO Alexandre

JORSIN Fabienne ayant donné procuration à Mme MATTELLINI Gabrielle

Absents: COSNIER Fabrice
CUROT Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

2022_035 – Adoption de la nomenclature abrégée ou développée pour la M57 au 1er janvier 2023

Vu référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis du comptable en date du 23 mai 2022 ,

Considérant que la Ville de Thauvenay s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'ainsi :

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

En matière de gestion des dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que le passage à la M57 oblige également la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier,

Que celui -ci est proposé en annexe de la délibération,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À la majorité,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er janvier 2023 pour les budgets suivants : commune, assainissement et CCAS
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte le règlement budgétaire et financier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN Philippe

